

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 12 décembre 2022, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 06 décembre 2022

**PRESENTS** : Claude VIAL, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

**EXCUSES REPRESENTES** : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Caroline MONCHANIN par Pauline GRANGER, Laurent ROUSSET par Maryse PARRAT, Sébastien DIONET par Michel BEAL, Bernard BOURGIE par Sébastien ARNAUD, Lucie VARILLON par Laura GRIMA, Alexandre VERGNON par Christophe DEVUN, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE,

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 21
	Excusés représentés : 8	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2022\_DEL\_154**

**OBJET** : Affectation d'un bien (local commercial parcelle AM 215) dans l'inventaire du Budget Annexe « Commerces »

A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation du bien « Local Commercial » sis parcelle Cadastrée AM 215 rue des Marronniers, dans l'inventaire du Budget Annexe « Commerces » et de le sortir de l'inventaire du Budget Général de la Commune (fiche inventaire n° 20180007).

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve l'affectation de ce bien dans l'inventaire du Budget Annexe « Commerces »

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

  
Claude VIAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 19/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

**Le 12 décembre 2022, à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 06 décembre 2022

**PRESENTS** : Nathalie JOLIVET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,  
**DEPORTES** : Claude VIAL, Pascal HAURY, Sébastien ARNAUD, Maryse PARRAT

**EXCUSES REPRESENTES** : Caroline MONCHANIN par Pauline GRANGER, Sébastien DIONET par Michel BEAL, Lucie VARILLON par Laura GRIMA, Alexandre VERGNON par Christophe DEVUN, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE,

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Florence TEYSSIER, Laurent ROUSSET, Bernard BOURGIE

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 17 (et 4 présents déportés)
	Excusés représentés : 5	Excusés non représentés : 3
	Absents : 0	Votants : 22

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2022\_DEL\_155**

**OBJET** : Contribution financière supplémentaire à verser à la Société Publique Locale (SPL) Loire Semène Loisirs dans le cadre du marché public de la restauration scolaire et de la restauration collective

Dans le cadre du Marché public pour la restauration scolaire et la restauration collective qui nous lie avec la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs et vu les comptes de résultats, Monsieur le Maire propose aux élus de bien vouloir verser une contribution financière supplémentaire à la SPL Loire Semène Loisirs d'un montant de 68 960,00 €

En tant que membre de la SPL Loire Semène Loisirs, M. VIAL, M. HAURY, M. ARNAUD, Mme PARRAT, M. VIAL pour Mme TEYSSIER, M. ARNAUD pour M. BOURGIE, Mme PARRAT pour M. ROUSSET se sont déportés et n'ont pas pris part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve l'attribution d'une contribution financière supplémentaire à la SPL Loire Semène Loisirs d'un montant de 68 960,00 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 19/12/2022

REPUBLICQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

**Le 12 décembre 2022, à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 06 décembre 2022

**PRESENTS** : Claude VIAL, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

**EXCUSES REPRESENTES** : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Caroline MONCHANIN par Pauline GRANGER, Laurent ROUSSET par Maryse PARRAT, Sébastien DIONET par Michel BEAL, Bernard BOURGIE par Sébastien ARNAUD, Lucie VARILLON par Laura GRIMA, Alexandre VERGNON par Christophe DEVUN, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE,

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 21
	Excusés représentés : 8	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2022\_DEL\_156**

**OBJET** : Budget Annexe « Restauration Scolaire » : Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver la décision modificative n° 2 du Budget Annexe « Restauration Scolaire » de la Commune pour la section Fonctionnement selon les écritures reprises dans le tableau annexé.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la décision modificative n° 2 du Budget Annexe « Restauration Scolaire ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 19/12/2022

43012

COMMUNE d' AUREC SUR LOIRE

Code INSEE

Budget Restaurant Scolaire Aurec

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611-251 : Contrats de prestations de services	0,00 €	68 960,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 960,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-74741-251 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 960,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 960,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 960,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 960,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>68 960,00 €</b>		<b>68 960,00 €</b>

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 21  
 Nombre de suffrages exprimés : 29  
 VOTES :  
 Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 06/12/2022








Présenté par Le Maire (1),  
 A Aurec-sur-Loire, le 12/12/2022  
 Le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A Aurec-sur-Loire, le 12/12/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alexandre VERGNON	Représenti par C. DEVUN
Bernard BOURGIE	Représenti par S. ARRAT
Béatrice DREVET	Représentée par Y. VALEYRE
Caroline MONCHANIN	Représentée par P. GRANGER
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN-ROYON	
Florence TEYSSIER	Représenti par C. VIAL
Josiane JANISSET	
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	Représenti par St. PARRAT
Lucie VARILLON	Représentée par L. GRIMA
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>B2</b>

Pascal HAURY	
Patrice PEYRARD	
Pauline GRANGER	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	représenté par M. BOAL
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le <sup>19/12/2022</sup> , et de la publication le <sup>19/12/2022</sup> A Aurec-sur-Loire, le <sup>19/12/2022</sup>

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.


  
  
 Claude de VIAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 12 décembre 2022, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 06 décembre 2022

**PRESENTS** : Claude VIAL, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

**EXCUSES REPRESENTES** : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Caroline MONCHANIN par Pauline GRANGER, Laurent ROUSSET par Maryse PARRAT, Sébastien DIONET par Michel BEAL, Bernard BOURGIE par Sébastien ARNAUD, Lucie VARILLON par Laura GRIMA, Alexandre VERGNON par Christophe DEVUN, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE,

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 21
	Excusés représentés : 8	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2022\_DEL\_157**

**OBJET** : Budget Général de la Commune : Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver la décision modificative n° 3 du Budget Général de la Commune pour les sections Fonctionnement et Investissement selon les écritures reprises dans le tableau annexé.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la décision modificative n° 3 du Budget Général de la Commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,



Claude VIAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 19/12/2022

43012

COMMUNE d' AUREC SUR LOIRE

Code INSEE

Budget Communal Aurec Sur Loire

DM n°3 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## DM N°3 -BUDGET COMMUNAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-657371-251 : Subvention Budget Rest.Scolaire	0,00 €	68 960,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 960,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-74718-020 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 960,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 960,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 960,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 960,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	17 678,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 678,00 €
<b>TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 678,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 678,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 678,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 678,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>86 638,00 €</b>		<b>86 638,00 €</b>



IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D2

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 21  
 Nombre de suffrages exprimés : 29  
 VOTES :  
 Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 06/12/2022




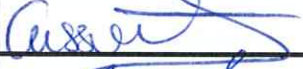
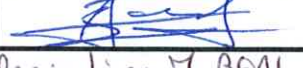
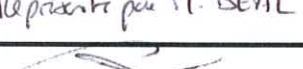

Présenté par Le Maire (1),  
 A Aurec-sur-Loire, le 12/12/2022  
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A Aurec-sur-Loire, le 01/01/2000  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Alexandre VERGNON	Représenté par C. DEVUN
Bernard BOURGIE	Représenté par S. ARNAUD
Béatrice DREVET	Représenté par Y. VALLEYNE
Caroline MONCHANIN	Représenté par P. GOMEZ
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN-ROYON	
Florence TEYSSIER	Représenté par C. VIAL
Josiane JANISSET	
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	Représenté par M. PARRAT
Lucie VARILLON	Représentée par L. GRIMA
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	

IV – ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D2

Pascal HAURY	
Patrice PEYRARD	
Pauline GRANGER	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenti par M. BEAL
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/12/2022, et de la publication le 19/12/2022  
A Aurec-sur-Loire, le 19/12/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

  
Maire,  
Jean de VIAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 12 décembre 2022, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 06 décembre 2022

**PRESENTS** : Claude VIAL, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

**EXCUSES REPRESENTES** : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Caroline MONCHANIN par Pauline GRANGER, Laurent ROUSSET par Maryse PARRAT, Sébastien DIONET par Michel BEAL, Bernard BOURGIE par Sébastien ARNAUD, Lucie VARILLON par Laura GRIMA, Alexandre VERGNON par Christophe DEVUN, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE,

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 21
	Excusés représentés : 8	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2022\_DEL\_158**

**OBJET** : Budget Annexe « Maison Médicale » : Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver la décision modificative n° 2 du Budget Annexe « Maison Médicale » de la Commune pour les sections Fonctionnement et Investissement selon les écritures reprises dans le tableau annexé.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la décision modificative n° 2 du Budget Annexe « Maison Médicale ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,



Claude VIAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 19/12/2022

43012	COMMUNE d' AUREC SUR LOIRE	
Code INSEE	Budget Maison Médicale Aurec	DM n°2 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## BUDGET MAISON MEDICALE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-63512-01 : Taxes foncières	0,00 €	1 819,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 819,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	2 077,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 077,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	258,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>258,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 077,00 €</b>	<b>2 077,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	2 077,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 077,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-1641-01 : Emprunts en euros	2 077,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 077,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 077,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 077,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 077,00 €</b>		<b>2 077,00 €</b>

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 21  
 Nombre de suffrages exprimés : 29  
 VOTES :  
 Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire (1),  
 A Aurec-sur-Loire, le 12/12/2022  
 Le Maire,






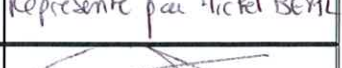



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A Aurec-sur-Loire, le 12/12/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alexandre VERGNON	Représenté par C. Grimaud
Bernard BOURGIE	Représenté par S. Arnaud
Béatrice DREVET	Représentée par Y. Vacheyre
Caroline MONCHANIN	Représentée par P. Georges
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN-ROYON	
Florence TEYSSIER	Représentée par C. VIAL
Josiane JANISSET	
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	Représenté par M. PARRAT
Lucie VARILLON	Représentée par L. Grimaud
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D2**

Pascal HAURY	
Patrice PEYRARD	
Pauline GRANGER	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Mickel BEAL
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le <sup>19/12/2022</sup> , et de la publication le <sup>19/12/2022</sup> A Aurec-sur-Loire, le <sup>19/12/2022</sup>

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

  
 Le Maire,  
 Claude VIAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 12 décembre 2022, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 06 décembre 2022

**PRESENTS** : Claude VIAL, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

**EXCUSES REPRESENTES** : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Caroline MONCHANIN par Pauline GRANGER, Laurent ROUSSET par Maryse PARRAT, Sébastien DIONET par Michel BEAL, Bernard BOURGIE par Sébastien ARNAUD, Lucie VARILLON par Laura GRIMA, Alexandre VERGNON par Christophe DEVUN, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE,

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 21
	Excusés représentés : 8	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2022\_DEL\_159**

**OBJET** : Budget Annexe « Commerces » : Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver la décision modificative n° 2 du Budget Annexe « Commerces » de la Commune pour les sections Fonctionnement et Investissement selon les écritures reprises dans le tableau annexé.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la décision modificative n° 2 du Budget Annexe « Commerces ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,



Claude VIAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 19/12/2022

43012

COMMUNE d' AUREC SUR LOIRE

Code INSEE

Commerces

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
**BUDGET COMMERCES**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	95,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>95,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>95,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>95,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>95,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1318 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 080,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 080,00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	1 938,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 058,00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 938,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>45 058,00 €</b>
D-2313 : Constructions	0,00 €	65 200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67 138,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67 138,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>67 233,00 €</b>		<b>67 233,00 €</b>



IV – ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 21  
 Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 01/01/2000




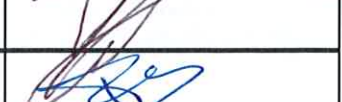
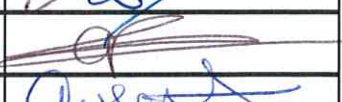
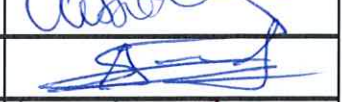
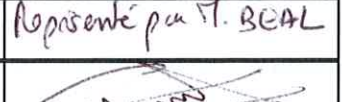



Présenté par (1) Le Maire,  
 A Aurec-sur-Loire le 12/12/2022  
 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A Aurec-sur-Loire, le 12/12/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alexandre VERGNON	Représenti par C. DEVUN
Bernard BOURGIE	Représenti par S. ARNAUD
Béatrice DREVET	Représentée par Y. VIAL
Caroline MONCHANIN	Représentée par P. GRIMON
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN-ROYON	
Florence TEYSSIER	Représentée par C. VIAL
Josiane JANISSET	
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	Représenti par T. PARRAT
Lucie VARILLON	Représentée par L. GRIMA
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	


**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D**

Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	
Patrice PEYRARD	
Pauline GRANGER	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par T. BEAL
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/12/2022, et de la publication le 19/12/2022  
A Aurec-sur-Loire, le 19/12/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...  
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

  
Le Maire,  
Sébastien VIAL

REPUBLICQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

**Le 12 décembre 2022, à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 06 décembre 2022

**PRESENTS** : Claude VIAL, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

**EXCUSES REPRESENTES** : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Caroline MONCHANIN par Pauline GRANGER, Laurent ROUSSET par Maryse PARRAT, Sébastien DIONET par Michel BEAL, Bernard BOURGIE par Sébastien ARNAUD, Lucie VARILLON par Laura GRIMA, Alexandre VERGNON par Christophe DEVUN, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE,

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 21
	Excusés représentés : 8	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2022\_DEL\_160**

**OBJET** : Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Aurec sur Loire portant sur les panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu du règlement du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aurec sur Loire, dans son article 5 « Insertion architecturale, urbaine, paysagère et environnementale » sous partie « Energies renouvelables » de Toutes les Zones du PLU il est mentionné « En toiture, ces panneaux seront intégrés dans la pente de la toiture et de préférence dans son épaisseur. Une harmonie avec les ouvertures en façade sera recherchée ».

Au vu du contexte national actuel et afin de faciliter les administrés à installer des panneaux solaires sur leur propriété, Monsieur le Maire, demande aux élus de bien vouloir approuver la modification n° 2 du PLU de la commune d'Aurec sur Loire en modifiant l'article 5 « Insertion architecturale, urbaine, paysagère et environnementale » sous partie « Energies renouvelables » de Toutes les Zones du PLU comme suit :

*« En toiture, une harmonie avec les ouvertures en façade sera recherchée. »*

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aurec sur Loire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 19/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 12 décembre 2022, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 06 décembre 2022

**PRESENTS** : Claude VIAL, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

**EXCUSES REPRESENTES** : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Caroline MONCHANIN par Pauline GRANGER, Laurent ROUSSET par Maryse PARRAT, Sébastien DIONET par Michel BEAL, Bernard BOURGIE par Sébastien ARNAUD, Lucie VARILLON par Laura GRIMA, Alexandre VERGNON par Christophe DEVUN, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE,

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 21
	Excusés représentés : 8	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2022\_DEL\_161**

**OBJET** : Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée D 411 dans le cadre des chemins forestiers

Dans le cadre du projet d'aménagement des chemins forestiers, Monsieur le Maire informe les élus que les propriétaires de la parcelle de terrain cadastrée D 411 sis lieu-dit Les Barlaïres d'une surface de 1 451 m<sup>2</sup> ont fait part de leur promesse de vente à la commune d'Aurec sur Loire de cette parcelle pour un montant de 0,25 €/m<sup>2</sup>, soit un total de cession de 362,75 €.


Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée D 411 pour un montant de 362,75 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

  
Claude VIAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 19/12/2022